DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse du Gouvernement Princier

Jeudi 27 novembre 2014

Résidence du Ministre d'Etat



Centre de Presse 10, Quai Antoine 1er - BP 458 MC 98011 Monaco Cedex Tel : (+377) 98 98 22 22 Fax : (+377) 98 98 22 15 presse@gouv.mc www.gouv.mc







Conférence de Presse du Gouvernement Princier 27 novembre 2014

Création d'un observatoire du commerce	2
PIB 2013 – Principaux résultats et commentaires	3
Visite du Pape François à Strasbourg le 25 novembre 2014	6
Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)	7
Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Enjeux	
Positions de Monaco	
Sommet de New York, 23 septembre 2014	
Publication du 5ème rapport d'évaluation du GIEC, 2 novembre 2014	11
Projet de loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et	13
des libertés des personnes handicapées	13
Résultats des Caisses de Maladie et de Retraite	14
Le Transport à la Demande	16
La carte des arrêts du Transport à la Demande (T à D)	17
Union Européenne	22
7 ^{ème} réunion du Forum Mondial de l'OCDE	24

Création d'un observatoire du commerce

Le commerce est une des composantes centrales de l'économie monégasque. Aussi la place du commerce et le développement de l'offre commerciale de la Principauté sont des priorités pour le développement économique de Monaco.

Que ce soit au travers du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, de la Commission Spéciale pour le Commerce et l'Industrie relancée en 2010, ou à travers le groupe de travail par quartier mis en place en 2011, diverses actions ont déjà été mises en œuvre par le Gouvernement pour améliorer l'attractivité de l'offre commerciale en Principauté.

Par conséquent le Gouvernement a décidé de mettre en place une structure consultative, dénommée « Observatoire du commerce », qui allierait des représentants du secteur public et du secteur privé afin de contribuer à la réflexion sur des sujets transversaux relatifs au commerce et à l'urbanisme commercial.

Cette structure se verra affecter en particulier les missions suivantes, en liaison avec l'Institut Monégasque de la Statistique (I.M.S.E.E.) :

- étudier les projets commerciaux sous l'angle économique, financier, technique
- pratiquer une veille commerciale et une approche de « benchmarking »
- apporter une vision prospective du commerce
- contribuer aux analyses statistiques de l'I.M.S.E.E. et utiliser les études et observatoires de l'I.M.S.E.E.

Pour la réalisation de ses missions, l'Observatoire du commerce pourra faire appel à des experts du secteur privé ou public, et faire réaliser des travaux ou des études concernant le commerce.

L'Observatoire du commerce regroupera des personnalités proposées en raison de leurs compétences dans le domaine du commerce, tel que figurant ci-après :

- Le chef de service du MWBO
- Le directeur de l'IMSEE
- Un représentant du Département des finances et de l'économie
- Un représentant du Département de l'équipement, l'environnement et l'urbanisme
- Un Conseiller National et un Conseiller Communal désignés par leur assemblée respective
- Un représentant de l'UCAM
- Un représentant de la Chambre immobilière monégasque
- Un représentant du Conseil Economique et Social
- Un représentant de la Jeune Chambre Economique de Monaco
- Un représentant du Conseil Stratégique pour l'Attractivité
- Un représentant du centre commercial du Métropole
- Un représentant du centre commercial de Fontvieille

Le secrétariat, le suivi et l'animation de l'Observatoire du commerce sera assuré par le Monaco Welcome & Business Office dans le cadre de ses missions relatives à l'animation du réseau des commerçants de la Principauté, la coordination de la commission Commerce et la création des échanges personnalisés avec les acteurs du secteur.

PIB 2013 – Principaux résultats et commentaires

L'année 2013 dans le monde a connu une amélioration de son économie par rapport à une année 2012 moribonde. Toutefois, si la croissance mondiale a été de +3 %, les performances affichent de grandes disparités régionales. Ainsi, tandis que la zone Asie affichait 6,5 points de progression, l'Afrique Subsaharienne +5,1, l'Amérique latine +2,6 %, les Etats-Unis +2,2 %, l'Europe restait en panne (+0,1 % UE à 28 et -0,4 % pour la zone euro).

Ainsi, même si la croissance est supérieure à 2012, elle reste faible en France (+0,2 % en 2013) et n'est pas au rendez-vous en Italie (-1,9 % en 2013).

Dans ce contexte, les résultats de l'économie monégasque en 2013 sont, une nouvelle fois, à considérer à part.

Le **PIB monégasque** pour l'année 2013 s'élève à **4,94 milliards d'euros** contre 4,48 milliards en 2012. Il enregistre une **croissance** de **+9,3** % en volume (correction faite de l'inflation – cf. tableau 1).

La richesse produite en Principauté en 2013 est en forte augmentation par rapport à celle produite l'année précédente.

Après le tassement constaté en 2009, le PIB 2013 en valeur, dépasse pour la deuxième année consécutive son niveau d'avant crise enregistré en 2008 (4,47 milliards).

L'observation de la structure du PIB en volume (cf. tableau 2) montre que l'ensemble des composantes du PIB a participé positivement au résultat.

A la différence des dernières années où l'emploi avait été le moteur de la croissance, c'est cette année l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) des entreprises qui connaît la plus forte progression. En net recul en 2012 (-3,4 %), il connaît en 2013 une forte augmentation (+15 %) et dépasse pour la première fois depuis 2008 son niveau alors atteint.

La masse salariale globale, qui représente plus de 51 % de la richesse créée en Principauté, progresse de +3,9 % en volume, sous l'effet de l'augmentation de +2,7 % du nombre d'emplois au 31 décembre 2013.

Les impôts versés sur les produits ont également progressé de +8,7 %. Ils contribuent à hauteur de 12 % à la richesse produite.

Les subventions enfin, en repli de -6,1 % participent positivement au résultat.

Les performances économiques sectorielles font apparaître de grandes disparités selon l'activité. Ainsi, si le secteur des « Activités immobilières » progresse fortement (+21,3 %), celui des « Autres activités de service » est en recul (–9,6 %). (cf. tableau 3)

Les deux secteurs économiques les plus importants de la Principauté en termes de PIB représentent le tiers de la richesse produite. Ils progressent respectivement de +5,9 % pour

les « Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » et de +8,7 % pour les « Activités financières et d'assurance ».

Deux secteurs connaissent une forte croissance ; il s'agit « des activités immobilières » (+21,3 %) et de la « construction » (+16,4 %).

Le secteur de l'immobilier est porté à la fois par la vente de biens d'exception, et par une conjoncture favorable. Ces résultats confirment les observations faites par ailleurs qui montrent une forte progression en 2013 du nombre de transactions (+17 % de reventes). De même, la valeur des ventes de produits neufs a doublé entre 2012 et 2013 et celle des reventes a progressé de +20 %.

Le secteur de la construction est porté en 2013 par la réalisation de grands chantiers en Principauté.

Le secteur de l'industrie, qui comprend à Monaco la fourniture d'énergie, connaît des difficultés qu'illustre un repli de l'emploi de –2 % en 2013. Cependant, et contrairement à cette tendance, le PIB industriel progresse fortement en 2013 (+20,8 %).

Ce résultat démontre, dans un secteur d'une centaine d'intervenants, l'importance que peut avoir l'activité d'un seul acteur en particulier. Ainsi, ce résultat positif provient de deux phénomènes : d'une part, il est la conséquence directe d'une opération exceptionnelle d'une société qui influence nettement à la hausse l'EBE sectoriel ; d'autre part, les recettes liées aux impôts sur les produits ont été positivement impactées par des régularisations de TVA due et par l'entrée en vigueur de nouvelles règles en matière d'auto-liquidation de TVA. Ces opérations exceptionnelles produisent sur le PIB sectoriel un effet positif qui masque la réalité économique du secteur.

Les résultats du Commerce de gros confirment la volatilité du secteur avec une progression de +9,7 % après un recul de −19,2 % en 2012.

Le PIB par salarié s'élève à 97 227 euros. Il augmente de +6,8 % en volume. Cette croissance plus faible que celle du PIB s'explique par l'augmentation de la population de référence (+2,4 %). (cf. tableau 4).

TABLEAU 1 : PIB en millions d'euros et taux de croissance

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PIB en Valeur en millions d'euros	3 380	3 653	4 287	4 422	3 925	4 049	4 374	4 482	4 938
Indice des Prix *	92,1	94,1	96,5	98,8	98,9	100,0	100,9	102,2	103,0
PIB en Volume en millions d'euros	3 668	3 881	4 441	4 474	3 967	4 049	4 333	4 387	4 796
Evolution en volume		5,8%	14,4%	0,7%	-11,3%	2,1%	7,0%	1,2%	9,3%

TABLEAU 2 : Structure du PIB par composante en volume

										Var
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	12/13
Rémunérations des salariés	1 843	1 935	2 029	2 107	2 113	2 189	2 280	2 364	2 456	3,9%
EBE	1 530	1 633	2 059	2 017	1 599	1 612	1 768	1 708	1 965	15,0%
Impôts	465	493	534	529	457	454	497	526	572	8,7%
Subventions	-170	-180	-181	-179	-202	-206	-211	-211	-197	-6,9%
PIB en Volume en millions d'euros	3 668	3 881	4 441	4 474	3 967	4 049	4 333	4 387	4 796	9,3%

TABLEAU 3: PIB sectoriel en millions d'euros

	Valeur					Volui				
	PIB 2010	PIB 2011	PIB 2012	PIB 2013	PIB 2010	PIB 2011	PIB 2012	PIB 2013	Var 12/13	Poids
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	608	693	771	823	608	687	755	799	5,9%	16,7%
Activités financières et d'assurance	693	723	750	823	693	716	735	799	8,7%	16,7%
Activités immobilières	272	361	339	415	272	358	332	403	21,3%	8,4%
Commerce de gros	455	456	373	412	455	452	365	400	9,7%	8,3%
Administration, enseignement, santé et action sociale	328	349	362	404	328	346	354	392	10,7%	8,2%
Construction	286	291	325	381	286	288	318	370	16,4%	7,7%
Hébergement et restauration	288	305	321	360	288	302	314	350	11,3%	7,3%
Commerce de détail	306	312	311	347	306	309	305	337	10,5%	7,0%
Industries manufacturières, extractives et autres	237	270	253	308	237	268	247	299	20,8%	6,2%
Information et communication	252	272	255	243	252	269	250	236	-5,5%	4,9%
Autres activités de service	187	182	253	230	187	180	247	223	-9,6%	4,7%
Transport et entreposage	137	161	168	193	137	159	165	187	13,6%	3,9%
PIB en millions d'euros	4 049	4 374	4 482	4 938	4 049	4 333	4 387	4 796	9,3%	100%

TABLEAU 4 : PIB par salarié

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PIB en millions d'euros courants	3 380	3 653	4 287	4 422	3 925	4 049	4 374	4 482	4 938
Population salariée	44 209	45 636	47 165	48 695	48 334	49 276	48 697	49 609	50 792
PIB "par salarié" en euros courants	76 448	80 048	90 903	90 800	81 203	82 166	89 825	90 350	97 227
Indice des prix	92,1	94,1	96,5	98,8	98,9	100,0	100,9	102,2	103,0
PIB "par salarié" en euros constants	82 974	85 043	94 162	91 869	82 080	82 166	88 985	88 440	94 422
Evolution en volume		2,5%	10,7%	-2,4%	-10,7%	0,1%	8,3%	-0,6%	6,8%

Visite du Pape François à Strasbourg le 25 novembre 2014

Le Pape François a effectué, le 25 novembre 2014, une visite officielle aux institutions européennes à Strasbourg (à savoir le Parlement européen et le Conseil de l'Europe).

- S'agissant du Conseil de l'Europe, le Pape François a été reçu par Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général; Charles MICHEL, Premier Ministre de la Belgique (au titre de la présidence belge du Comité des Ministres); Anne BRASSEUR, Présidente de l'Assemblée parlementaire; Jean-Claude FRECON, Président du Congrès; Dean SPIELMANN, Président de la Cour européenne des droits de l'homme; Nils MUIZNIEKS, Commissaire aux droits de l'Homme; et Jean-Marie HEYDT, Président de la Conférence des OING.
- Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et de la Coopération s'est rendu à Strasbourg le 25 septembre et a assisté, aux côtés d'autres Ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe, à l'intervention que le Pape François a prononcé dans l'hémicycle de l'Organisation.

Les personnalités suivantes ont également participé à cet événement :

- S.E. Madame Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, et Monsieur Gabriel REVEL, Troisième Secrétaire;
- Monsieur Jean-Charles ALLAVENA, Conseiller National, Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ;
- Madame Isabelle BERRO-LEFEVRE, Juge monégasque à la Cour européenne des droits de l'homme;
- Monsieur Georges MARSAN, Maire de Monaco, au titre de représentant auprès du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux,
- Madame Marjorie CROVETTO-HARROCH, Troisième adjoint au Maire, au titre de représentant auprès du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux.

Une grande partie du discours du Pape a porté sur la paix. Le Pape François a mis en garde l'Europe face « aux tensions qui ne cessent pas », sur un continent qui « retombe facilement dans les tentations d'autrefois »

Il a également évoqué le « terrorisme » et la «terreur religieuse » qui « fauchent sans discernement des victimes innocentes ».

Son intervention contenait aussi une partie relative à la « multipolarité » et à la « transversalité » de l'Europe d'aujourd'hui .

Enfin, le Pape François a conclu son intervention en indiquant qu'il souhaitait « que l'Europe en redécouvrant la profondeur de ses racines et de son histoire, retrouve la jeunesse d'esprit qui l'a rendue féconde et grande ».

Monsieur BADIA a rencontré Monsieur Nils MUIZNIEKS, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et à cette occasion, a réitéré l'engagement de Monaco dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et évoqué en particulier les actions entreprises en faveur des droits de l'enfant et des droits des femmes.

Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) 21^{ème} Conseil Ministériel

Bâle (Suisse), 3 au 5 décembre 2014

Une délégation monégasque conduite par Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, prendra part au 21^{ème} Conseil Ministériel de l'OSCE, qui se tiendra à Bâle, du 3 au 5 décembre 2014.

Le Conseil Ministériel de l'OSCE est le principal événement annuel de l'Organisation, permettant aux Ministres des Affaires étrangères des 57 Etats participants à l'OSCE d'évaluer les évolutions enregistrées dans l'espace de cette Organisation, d'identifier les priorités de la période suivante et d'adopter des décisions et déclarations sur des thèmes d'actualité inscrits à l'agenda des trois dimensions de l'OSCE — politique et militaire, économique et environnementale et la dimension humaine.

La Présidence suisse a organisé cette réunion ministérielle autour de deux « séances plénières » ayant chacune un thème précis :

- « Répondre à la crise de la sécurité européenne », au cours de laquelle la situation en Ukraine sera examinée,
- « La lutte contre le terrorisme : les défis communs dans et au-delà de l'OSCE », qui mettra un accent particulier sur les Partenaires pour la coopération de l'OSCE¹.

La Présidence suisse étant tenue par la règle du consensus, très peu de résultats en termes de « décisions » ou de « déclarations » sont attendus du Conseil Ministériel de Bâle.

Parmi les décisions ministérielles que le Conseil pourrait adopter figurent deux décisions issues des travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), que Monaco préside actuellement et jusqu'à la fin du mois de décembre prochain, portant sur « les armes légères et de petit calibre » ainsi que sur « les questions relevant du FCS ».

Par ailleurs, un règlement politique de la crise ukrainienne n'est pas à la portée de la Présidence de l'OSCE. Il ne peut provenir que d'un accord politique au plus haut niveau, entre les principaux protagonistes (Etats-Unis, Russie, Ukraine).

S'agissant de la participation de Monaco, Monsieur BADIA prendra la parole lors de la première séance et S.E. Monsieur Claude GIORDAN, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'OSCE, prononcera une courte intervention sur le renforcement de la dimension méditerranéenne de l'OSCE lors de la deuxième séance.

Parallèlement aux séances plénières du Conseil Ministériel, Monsieur BADIA mènera plusieurs entretiens bilatéraux, notamment avec Andorre, la Slovénie et l'Irlande afin d'évoquer le rapprochement de la Principauté de Monaco avec l'Union européenne.

¹ Au fil des années, l'OSCE a noué des relations privilégiées avec six Partenaires méditerranéens : l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie ; et cinq Partenaires asiatiques : l'Afghanistan, l'Australie, le Japon, la République de Corée, et la Thaïlande.

• Pour mémoire, Monsieur BADIA s'est rendu à Vienne le 10 septembre dernier afin d'inaugurer le début de la Présidence monégasque du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE.

Les **priorités** de la Présidence monégasque sont les suivantes :

- le **Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité** (célébration du 20ème anniversaire cette année),
- **les armes légères et de petit calibre (ALPC)** : stockage, destruction et réglementation des importations et exportations,
- la mise à jour du Document de Vienne et des Mesures de Confiance et de Sécurité,
- la mise en œuvre de la **résolution 1325** du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et notamment la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants lors des conflits,
- le renforcement de la « dimension méditerranéenne » de l'OSCE.

En outre, étant le contexte actuel, la Présidence monégasque a également pour mission d'aborder les problématiques liées à la cris ukrainienne.

Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 20ème Conférence des Parties

Lima (Pérou), 1^{er} au 12 décembre 2014

Délégation

Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, conduira la délégation monégasque qui prendra part à la 20^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Lima (Pérou) du 1^{er} au 12 décembre 2014.

Contexte

L'enjeu politique de cette Conférence est colossal : après l'échec de Copenhague en 2009 qui a repoussé la mise en place d'un mécanisme juridiquement contraignant pour lutter contre le changement climatique, les Etats Parties à la Convention ont fixé l'entrée en vigueur d'un futur accord en 2020.

Pour y parvenir, un calendrier de travail a été arrêté :

- COP20 à Lima (Pérou), du 1er au 12 décembre 2014 : définition et consensus sur les éléments du projet de texte du futur accord ;
- Mai 2015 : le projet de texte du futur accord devrait être disponible pour être traduit dans toutes les langues officielles des Nations Unies.
- COP21 à Paris : adoption du futur accord ;
- 2016-2020 : procédure de signature et de ratification par les Etats ;
- 2020 : entrée en vigueur de l'Accord.

Enjeux

Le résultat attendu de cette Conférence est clair : les Etats doivent élaborer un projet de texte.

L'enjeu est de trouver un accord global qui engage l'ensemble des pays dans des réductions d'émission de leurs gaz à effet de serre et cela pour tenter de maintenir la hausse des températures à 2°C.

L'une des difficultés est de définir la répartition des efforts entre les pays, tout en sachant que les pays industrialisés sont les responsables historiques de cette forte concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère mais que pour autant leurs seuls engagements ne permettraient pas de limiter le réchauffement climatique.

Ainsi, le succès de la COP21 à Paris est assurément lié à celui de la COP20 à Lima.

Positions de Monaco

Monaco plaide en faveur d'un outil juridiquement contraignant, c'est-à-dire définissant des mécanismes de sanctions en cas de non-respect des obligations par les Parties.

La Principauté insiste également sur le fait que, même si le principe de responsabilité historique des pays industrialisés ne peut être ignoré, il est fondamental que les pays émergents prennent position et que les pays en développement soient encouragés à

participer aux efforts internationaux d'atténuation par la définition d'engagements volontaires.

Aussi, Monaco défend l'idée selon laquelle les engagements de réduction des émissions des Etats pourraient être revus à la hausse au fil des années, en fonction de l'évolution de leur niveau de développement économique et social.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique extérieure, Monaco entend soutenir les pays les moins avancés et les plus démunis face aux changements climatiques.

Rappel des engagements de Monaco

Le 27 décembre 2013, la Principauté a déposé son Instrument d'Acceptation aux Amendements de Doha, consacrant la seconde période d'application du Protocole de Kyoto. Monaco est ainsi le 1er Etat, figurant à l'annexe I de la CCNUCC, à s'être engagé dans cette seconde période dudit Protocole.

En ce qui concerne ses objectifs de réductions de gaz à effet de serre, Monaco s'est engagé à une réduction de ses émissions à hauteur de 30% d'ici 2020, par rapport à 1990.

De plus, et selon le souhait de S.A.S. le Prince Souverain, la Principauté devrait réduire ses émissions de 80% à l'horizon 2050.

Dernières actualités

Sommet de New York, 23 septembre 2014

Ce Sommet, organisé à l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies, a réuni de nombreux Chefs d'Etats et de Gouvernements afin de relancer la dynamique politique pour l'établissement d'un accord ambitieux, la promotion des partenariats public-privé et la mobilisation des financements.

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, qui conduisait la délégation monégasque, a rappelé que, pour lutter contre le changement climatique et tenter de le limiter, il est nécessaire d'œuvrer tous ensemble. Le Prince Souverain a annoncé la volonté de son pays à verser une contribution au Fonds vert pour le Climat.

Il a également mis l'accent sur la situation des océans qui sont des victimes des émissions de gaz à effet de serre qui provoquent leur inquiétante acidification.

Adoption du paquet énergie-climat 2030 de l'Union Européenne, 24 octobre 2014 Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 28 pays membres de l'Union européenne ont signé l'accord relatif au paquet énergie-climat 2030. Les trois grands axes de ce paquet énergieclimat sont les suivants :

réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, augmenter la part de la production d'énergies renouvelables à 27%, augmenter l'efficacité énergétique de 27% par rapport à 2007.

Cet engagement a été salué par la communauté internationale, soulignant qu'il s'agissait là d'un positionnement ambitieux de la part de l'Union Européenne.

Publication du 5ème rapport d'évaluation du GIEC, 2 novembre 2014

Ce rapport fournit les données scientifiques relatives à la lutte contre les changements climatiques et doit sous-tendre la définition des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce qu'il faut retenir du 5ème rapport d'évaluation :

- Les changements sont observés dans le monde entier et le réchauffement du système climatique est sans équivoque.
- L'atmosphère et les océans se sont réchauffés, la quantité de neige et de glace a diminué, le niveau de la mer s'est élevé, la concentration en dioxyde de carbone a augmenté jusqu'à un niveau sans précédent.
- Le rapport affirme avec une certitude plus grande que le émissions de gaz à effet de serre et d'autres facteurs anthropiques ont été la cause prédominante du réchauffement observé depuis le milieu du XXème siècle.
- La limitation des effets des changements climatiques pose des problèmes d'équité et de justice : les personnes les plus vulnérables ont contribué et contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, une lutte efficiente contre les changements climatiques ne sera possible que si des réponses collectives, notamment la coopération internationale, sont mises en œuvre.
- L'adaptation aux effets du changement climatique peut être intégrée à la poursuite du développement et contribuer à nous préparer aux risques.
- Toutefois, l'adaptation ne suffit pas. Des réductions importantes et soutenues des émissions de gaz à effet de serre sont primordiales pour limiter les risques liés aux changements climatiques.

Annonce d'engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les Etats-Unis et la Chine, 12 novembre 2014

Les Etats-Unis et la Chine ont conclu un accord consacrant un engagement des deux pays à participer à la lutte collective contre les changements climatiques.

La Chine s'est fixé l'objectif d'un pic de ses émissions de gaz à effet de serre « autour de 2030 ». Pour les Etats-Unis, une réduction des émissions de 26 à 28 % d'ici à 2025 par rapport à 2005.

Il convient de préciser que ces deux puissances économiques sont les pays les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

<u>Conférence de haut niveau pour la mobilisation des ressources initiales du Fonds Vert pour le Climat, 20 novembre 2014</u>

La mission du Fonds Vert pour le Climat est de contribuer de manière significative à la réalisation de l'objectif général de la CCNUCC : stabiliser les concentrations de gaz à effet de

serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Ainsi, l'établissement du FVC doit permettre le financement de la transition des pays en développement vers un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Une attention particulière sera portée aux pays les plus vulnérables.

Le 20 novembre 2014, l'Allemagne était le pays hôte d'une Conférence de haut niveau pour la mobilisation des ressources initiales de ce Fonds.

Le Gouvernement Princier, qui a pris part à cette réunion et a confirmé le souhait de Monaco de contribuer à la capitalisation au Fonds, a été vivement remercié pour son engagement constant en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Madame Hela Cheikhrouhou, Directeur exécutif du Fonds vert pour le Climat, a annoncé la somme globale des contributions (21 pays) qui s'élève à 9.3 milliards USD. Mme Cheikhrouhou s'est félicitée de ce résultat en tant que signal très positif qui renforce la confiance existante dans le processus des négociations liées à l'établissement du futur accord.

Projet de loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées

Comme vous le savez, le Conseil National a adopté hier soir le projet de loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées et ce vote est intervenu à l'unanimité de tous les élus.

Nous pouvons nous en réjouir, d'abord bien sûr pour les personnes handicapées, qui vont bénéficier de ses avancées sociales, mais aussi pour tous les travailleurs sociaux et les bénévoles qui animent les associations concernées par le Handicap et oeuvrent quotidiennement avec beaucoup de dévouement.

Monaco peut être fier de cette loi, qui était très attendue. Elle est l'une des plus protectrices d'Europe et du monde pour les personnes handicapées, comme le souhaite Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain. Et cette loi honore la Principauté, qui prend un soin tout particulier de ses ressortissants et résidents parmi les plus faibles et qui en ont donc le plus besoin.

Je ne reviendrai pas sur son contenu, je crois que les échanges que nous avons eus hier étaient suffisamment riches.

Pour nous, le travail ne s'arrête bien évidemment pas à ce vote puisque, déjà, et comme le Gouvernement Princier s'y est engagé, un nouveau projet de loi portant sur l'accessibilité du cadre bâti, sera transmis au Conseil National avant la fin de l'année.

Cela fait déjà plusieurs mois que le Gouvernement y travaille, tant mes Services, que ceux de ma collègue de l'équipement, Marie-Pierre GRAMAGLIA. Nous avons fait appel à l'expertise de la société SETEC, qui a mené un certain nombre de consultations et nous apporte un précieux éclairage technique. Nous avons, en outre, présenté, dans la concertation, les grandes orientations aux différents acteurs concernés par la problématique de l'accessibilité. Je pense, notamment, aux associations concernées par le handicap, à l'Ordre des architectes, à la Chambre Immobilière, à la Chambre du Bâtiment, ou encore à la FEDEM ou à l'UCAM.

Tous semblent satisfaits de la présentation qui leur a été faite et ils ont pu faire part de leurs remarques et observations. Cette démarche de dialogue et de concertation a été, je le crois, appréciée par les différents interlocuteurs, et je dirai qu'elle est un atout indéniable dans la mise en place d'un futur texte équilibré, ambitieux et juste.

En effet, le principal objectif de cette future législation sur l'accessibilité est de trouver le juste équilibre entre les droits des personnes handicapées et le nécessaire développement immobilier et économique de Monaco.

Et ne sont pas concernés que les handicapés au sens strict. En réalité, toute personne est potentiellement concernée par la problématique de l'accessibilité : nos aînés, les enfants en bas-âge, les femmes enceintes, les personnes victimes d'un accident, d'une fracture etc.. Si

l'on essaie de chiffrer cela, ce que nos consultants ont fait, on dépasse les 25 % de la population de Monaco, soit plus d'une personne sur 4.

Je ne vais pas aujourd'hui vous présenter dans le détail ce dispositif. On peut toutefois évoquer les principaux axes de notre réflexion :

- un cadre à bâtir, neuf, qui doit être accessible pour tous;
- un cadre bâti existant uniquement concerné lorsqu'il fait l'objet de travaux, en limitant cette accessibilité aux parties concernées par les travaux.

Ce choix est raisonnable, tient compte des spécificités topographiques et des principaux atouts de la Principauté, au premier titre desquels on trouve son dynamisme économique. De cette manière, l'adaptation aux nouvelles normes viendra des acteurs de l'immobilier eux-mêmes. C'est sur l'incitation et l'initiative que le Gouvernement mise, tout en faisant en sorte que l'Etat s'applique à lui-même des dispositions plus rigoureuses. C'est aussi cela l'exemplarité de la Principauté : l'exigence de sa politique sociale.

Seront donc consacrés dans la loi, les quotas de logements adaptés et adaptables pour les projets publics.

L'Etat envisage également des aides à la mise en accessibilité pour les petits établissements recevant du public, c'est à dire, par exemple, les commerces. Cela permettra, notamment, de financer des rampes d'accès.

En outre, et cela aussi mérite d'être souligné, le Gouvernement prendra l'engagement, au sein de la loi, de dresser un bilan de son application pour que l'accessibilité reste dans une conception évolutive, avec pour objectif d'être toujours au plus près des préoccupations des personnes présentant un handicap.

Je vous confirme donc le dépôt de ce nouveau texte avant les fêtes de fin d'année.

Résultats des Caisses de Maladie et de Retraite

Je voudrais, pour terminer, vous présenter brièvement les résultats des Caisses de Maladie et de Retraite.

Les quatre Comités de contrôle des Caisses Sociales de Monaco se sont réunis les 18, 23 et 25 septembre dernier.

Parmi les faits marquants évoqués à cette occasion, il est à noter que les 4 Organismes finissent tous leur exercice comptable 2013-2014 sur des résultats positifs, voire exceptionnels pour 2 d'entre eux et que les prévisions pour 2014-2015 vont dans la même direction.

En effet, les 2 organismes dédiés aux travailleurs indépendants (CAMTI et CARTI) enregistrent une nouvelle hausse du résultat par rapport à l'exercice 2011/2012 et finissent respectivement à +23 % et +37 %, soit les meilleurs résultats sur les vingt dernières années.

Ces résultats sont à la fois le fruit de l'augmentation remarquable de l'effectif cotisant (+250 travailleurs indépendants) et de l'impact de la réforme de la Caisse Autonome des Retraites, qui impacte de façon structurelle et favorable l'évolution des recettes de la CARTI.

La Caisse de Compensation des Services Sociaux termine elle aussi sur un résultat global excédentaire de 6,7M€, en dépit d'un ralentissement de l'évolution des salaires taxés (+4 % environ contre +5% l'exercice précédent) et en tenant compte d'une forte progression des charges techniques de +6,3 % imputable :

- à l'impact de l'ouverture en février 2013 du Centre Rainier III;
- au coup de pouce de 1 point donné aux prestations familiales, au-delà de l'inflation ;
- à l'amélioration du régime des prestations (notamment un meilleur remboursement des prothèses dentaires) ;
- aux nombreuses épidémies de l'hiver 2011-2013.

Il est à noter que dans le même temps, le taux de compensation appliqué aux employeurs a été ramené de 14,65 à 14,40% (-0,25 point).

Enfin, s'agissant de la Caisse Autonome des Retraites, le fait majeur de l'exercice a été la mise en œuvre des mesures de protection du régime instituées par la loi n° 1.392 de 2012, qui permettent aux différents indicateurs de passer sous le seuil d'alerte.

Le résultat global du régime atteint +22 M€, en baisse de 4M€ par rapport à 2012-2013, en raison du ralentissement de la progression des heures travaillées (+1,1%).

Le déficit de l'activité principale se situe à environ 6 M€, proche de l'équilibre et il est important de souligner qu'à législation inchangée, le déficit du régime général se serait fortement creusé pour atteindre -24M€ au cours de l'exercice passé et -26M€ en 2014-2015, ce qui nécessiterait un prélèvement sur le capital du Fonds de réserve de l'Organisme. Ces différents chiffres attestent de la nécessité et de l'urgence de la réforme mise en œuvre en 2012, mais aussi de son efficacité.

Je le redis et je l'affirme : Cette réforme préserve, pour les prochaines décennies, notre régime de retraites, l'un des meilleurs d'Europe pour les salariés. Je vous remercie.

Le Transport à la Demande

Dans le cadre de l'évolution du réseau de transports publics et de l'amélioration de la desserte du secteur Hector Otto, le Gouvernement met en place un nouveau service en test : le Transport à la Demande (TàD) dans le secteur Hector Otto. Un service qui sera prolongé dans le secteur Plati.

De plus, ce nouveau service répond à une attente des pensionnaires de la Fondation Hector Otto - résidence Giaume.

Le principe du TàD

A compter du lundi 22 décembre, le Transport à la Demande offrira la possibilité aux résidents des secteurs Hector Otto et Plati de se déplacer en réservant un véhicule de transport en commun de la CAM.

Le principe du TàD est simple : après appel téléphonique au 97 70 22 26, un véhicule de la CAM passe prendre l'usager à l'un des arrêts de bus desservi par le TàD et le conduit jusqu'à un autre arrêt de bus TàD, qui peut également être en correspondance avec les lignes régulières 2, 4 et 5 de la CAM.

La durée d'attente entre l'appel et l'arrivée du véhicule CAM est évaluée à environ 30 minutes. Il s'agira donc pour l'usager d'anticiper ses besoins de déplacement en tenant compte de ce délai.

Horaires:

Ce service sera opérationnel :

pour la réservation : 7jours/7 - de 9h à 17h pour le fonctionnement du service de bus

du lundi au samedi : de 8h à 19h.

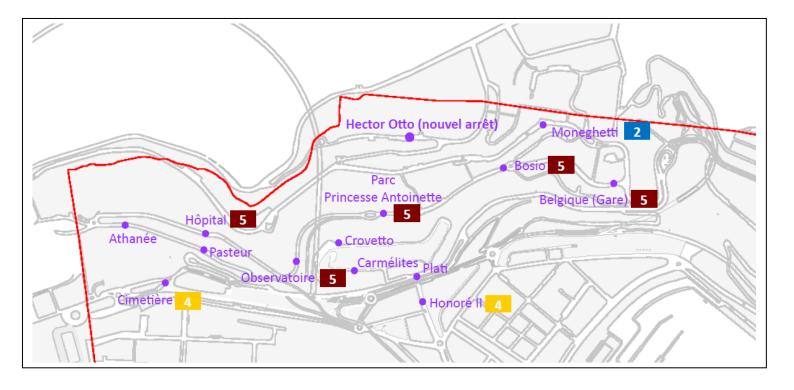
le dimanche : de 9h à 12h30 et de 14h à17h

Les passages des premiers TàD du matin doivent être réservés la veille, sachant que la réservation sera possible 24h à l'avance.

Tarifs

Tous les tarifs de la CAM s'appliquent à ce service comme, par exemple, la gratuité pour les seniors de plus de 60 ans, les abonnements, le ticket unitaire...

La carte des arrêts du Transport à la Demande (T à D)



- Ligne rouge : limite du territoire
- En parme : tous les arrêts du service de Transport à la Demande (TàD) incluant le nouvel arrêt Hector Otto, à proximité de la Fondation Hector Otto Résidence Giaume
- Les carrés bleu, marron et jaune marquent les arrêts en correspondance avec lignes 2, 4 et 5 de la CAM

Travaux de réfection des réseaux dans la partie supérieure de la rue Plati

A partir du mois de janvier 2015, la Direction de l'Aménagement Urbain et les sociétés concessionnaires d'électricité, de télécoms et d'eau vont procéder à la réfection des réseaux de la Rue Plati, dans sa partie comprise entre le boulevard de Belgique et l'avenue Crovetto Frères.

Des travaux nécessaires lorsque l'on sait que le réseau de la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz a été posé entre 1943 et 1945 et que certaines portions des réseaux d'assainissement datent des années 60 avec des capacités limitées. Des réseaux d'assainissement séparatifs seront également créés, correspondant ainsi au schéma directeur d'assainissement.

De leurs côtés, Monaco Telecom et la Société Monégasque des Eaux profiteront de cette ouverture de voie pour procéder à l'entretien et la mise à niveau de leurs réseaux.

Phasage des travaux

Jusqu'à fin août 2015, ces travaux se dérouleront en six phases, nécessitant la fermeture de la rue Plati entre le boulevard de Belgique et l'avenue Crovetto Frères.

Les six phases de travaux

Zone 1 : Du 5 janvier à la mi-février

Entre n°s 49 et 51 Immeubles Plati et Villa du Parc

Zone 2 : De mi-février à mi-mars

Entre n°s 47 et 45 Garden Palace et Villa Coccinella

Zone 3 : De mi-mars à début mai

Entre n°s43 et 41 Le Perchoir, El Palacio, Maison Bambusi, Villa Marie, Villa Belgica

Zone 4 : De début mai à mi-juin

dans le virage n°s 39 Villa Bellevue, El Mandar, le P'tit grain

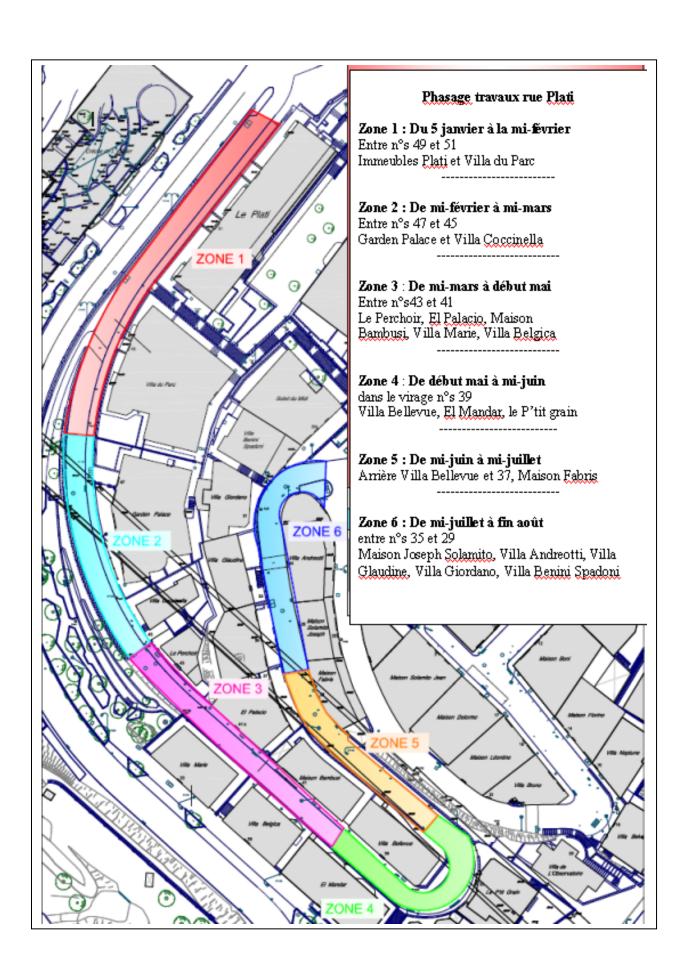
Zone 5 : De mi-juin à mi-juillet

Arrière Villa Bellevue et 37, Maison Fabris

Zone 6 : De mi-juillet à fin août

entre n°s 35 et 29

Maison Joseph Solamito, Villa Andreotti, Villa Glaudine, Villa Giordano, Villa Benini Spadoni



Accès véhicules

Pour les habitants y possédant des garages, l'accès sera maintenu par le bas ou par le haut de la rue suivant l'avancement du chantier. Lorsque les travaux se situeront devant les garages, le Service des Parkings Publics pourra mettre à la disposition des riverains concernés des emplacements dans les parkings Plati ou Jardin Exotique, à la convenance de l'usager.

En dehors des plages horaires des travaux, les résidents pourront également accéder en véhicule jusque devant leur domicile si nécessaire, mais seront obligés de sortir en marche arrière sachant qu'il n'y a aucune possibilité de faire demi-tour dans cette rue étroite.

Un véhicule électrique au service des résidents

Afin de limiter l'impact de ce chantier sur la vie quotidienne des riverains, l'entreprise en charge des travaux mettra à leur disposition des véhicules électriques avec chauffeur de part et d'autre du chantier. Ces véhicules leur offriront la possibilité d'être déposés devant l'entrée de leur immeuble. Ce service sera assuré durant la journée et dans la plage horaire des travaux.

Continuité des services publics : livraison repas à domicile, distribution du courrier et la collecte des déchets

S'agissant des services publics :

la livraison des repas à domicile continuera d'être assurée par les services municipaux la Poste adaptera le parcours du ramassage du courrier pendant la période des travaux.

Enfin, pour la Société Monégasque d'Assainissement, des bacs dédiés aux déchets ménagers seront mis en place à côtés des enclos sur le boulevard de Belgique et sur l'avenue Crovetto Frères.

Evolution des lignes de bus n°4 et n°5 de la CAM

La fermeture de la partie supérieure de la rue Plati nécessite de réévaluer le parcours de la ligne 5 de la CAM qui effectue une boucle entre l'Hôpital et Fontvieille en passant notamment par la rue Plati.

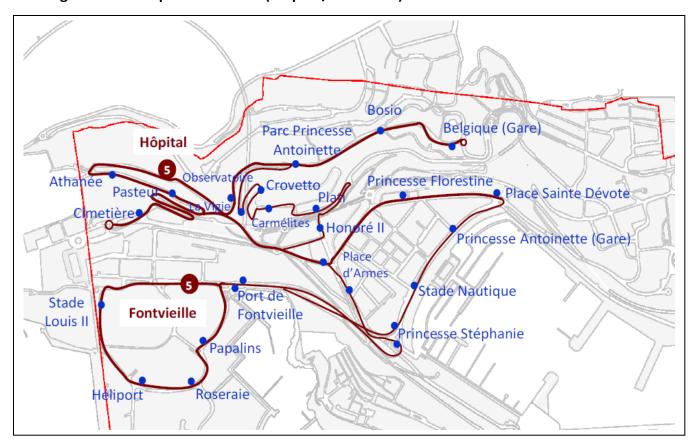
Il est apparu intéressant de mettre à profit cette période de fermeture de quelques mois pour faire évoluer le parcours de la ligne 5 et en parallèle celui de la ligne 4 qui relie Saint Roman à la Place d'Armes.

Ainsi, le parcours de la ligne de bus n°5 de la CAM (Hôpital / Fontvieille), rejoindra désormais le Larvotto, depuis Lou Clapas, via le boulevard Princesse Charlotte et l'avenue des Spélugues. Il permettra ainsi, par exemple, aux résidents de l'Est de la Principauté de rejoindre plus facilement l'Hôpital.

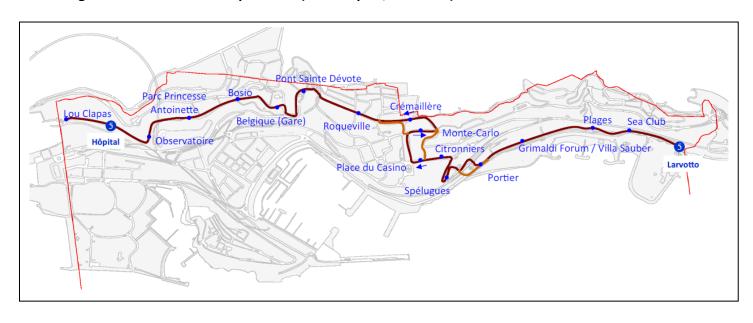
En parallèle, la ligne 4 (Saint Roman/Place d'Armes) sera désormais prolongée jusqu'à Fontvieille en passant par la liaison Marquet.

Cette phase de test permettra d'évaluer la pertinence des évolutions de ces deux lignes de transports publics.

Ligne de bus 5 – parcours actuel (Hôpital/Fontvieille)



Ligne de bus 5 – nouveau parcours (Lou Clapas / Larvotto)



Union Européenne

L'objet de la réunion qui s'est tenue à Bruxelles le 23 octobre 2014 était en première partie, une présentation technique sur la coopération administrative concernant les impôts dans l'Union européenne et sa mise en œuvre pratique et en deuxième partie la poursuite de la discussion sur le projet de protocole entre Monaco et l'UE concernant la nouvelle directive épargne

Réunion technique

Après avoir passé en revue l'évolution des bases légales de la coopération administrative et de la Directive Epargne, les représentants du TAXUD (Taxation and Customs Union Directorate-General - European Commission) ont abordé l'échange automatique d'informations tels que pratiqué entre les Etats de l'Union Européenne en détaillant les divergences et les convergences avec le Standard global de l'OCDE et FATCA.

L'évolution avec la directive actuelle est importante puisque l'Europe passe d'un échange de renseignements sur les revenus de l'épargne pour les personnes physiques non résidentes à un échange automatique de renseignements de tous les revenus.

L'Union Européenne est présentée comme le précurseur de l'échange automatique entre Etats tant au regard des outils juridiques qu'informatiques et il est précisé que les Etats se sont engagés à mettre en place les moyens nécessaires juridiques, humains et informatiques.

La délégation monégasque, a rappelé la situation et la position de Monaco à savoir que :

- Monaco ne pratique pas l'échange automatique dématérialisé dans le cadre de la directive épargne actuelle,
- Monaco n'a pas signé FATCA et n'a donc pas mis en place les moyens pour répondre à ses contraintes,
- Monaco ne s'est pas engagé auprès du Forum Mondial de l'OCDE parmi les early adopters à pratiquer l'échange d'informations dès 2017,
- Monaco a uniquement pris l'engagement de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y procéder avant fin 2018, pour autant que tous les Etats et places financières fassent de même,
- Monaco a pour habitude de prendre uniquement des engagements lorsqu'il existe une certitude qu'ils peuvent être tenus,
- Monaco ne peut garantir la qualité des informations échangées dès cette époque en raison de l'absence de moyens humains et informatiques dédiés à ce jour.

Les représentants du TAXUD détaillent le schéma directeur mis en place, les spécifications fonctionnelles et techniques arrêtées mais également les procédures de collaborations, les outils mis en place pour assurer la qualité et la sécurité des données et les outils de tests des systèmes mis en œuvre, pour aboutir à un « standard set of deliverables » et indiquent que tous les échanges de données se feront en anglais.

Pour ce qui est des ressources humaines, le mécanisme requiert 4 rôles différents uniquement pour l'interface avec l'UE qui, selon les cas, sont tenus en fonction des Etats par une à 4 personnes avec une équipe dédiée qui peut aller jusqu'à 10 personnes.

A ce propos Monaco a fait valoir qu'à son échelle cela constitue une charge nouvelle considérable en matière de fonctionnaires dédiés. Il en est de même du coût du système informatique dédié à mettre en place.

Ensuite, les représentants du TAXUD évoquent la mise en place de tout un système d'évaluation des systèmes de chaque Etat pour aboutir à un niveau uniforme de qualité des données échangées tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Réunion sur le projet de protocole

En préambule à la réunion, la délégation monégasque a tenu à rappeler ses positions précédentes, à savoir :

Monaco ne signera pas de document qui n'aurait pas été accepté par l'ensemble des membres de l'UE,

Monaco tient à avoir la certitude de ne pas être moins bien traité que les autres Etats tiers tout en respectant ses spécificités,

dans la mise en œuvre de la directive une fois approuvée, il conviendra de prendre en compte le fait que Monaco ne pratique pas l'échange automatique dématérialisé et que la mise en place va nécessiter un investissement considérable sur le plan des moyens humains et informatiques qu'il faut mettre en parallèle avec la taille du pays.

La délégation monégasque a tenu à aborder également trois points fondamentaux.

- ① Tout d'abord, elle a souligné que tous les progrès faits par Monaco en matière de transparence que ce soit avec l'UE ou dans le cadre du Forum Mondial de l'OCDE, avaient notamment été motivés par la sortie de Monaco de listes discriminatoires et il ne paraît pas envisageable de pratiquer l'échange automatique avec des Etats européens qui nous maintiennent inscrits sur leur propre liste et ce alors que des Etats qui y figuraient en sont sortis uniquement en raison de leur entrée dans l'Union sans aucune modification de leur système fiscal.
- ② De même, a été abordé la qualité de résident qui découle d'ailleurs de ces listes, dès lors que pour certains Etats européens leurs ressortissants qui sont résidents monégasques ne sont pas reconnus comme tels et qu'il n'est pas envisageable que Monaco donne des renseignements sur des personnes qui ont la carte de résident monégasque dûment établie.
- ③ Enfin, la délégation monégasque a insisté sur l'importance de l'annexe 3 sur la sécurité des données car il s'agit d'un point fondamental qu'il conviendra de soumettre à la CCIN notamment sur la durée de conservation des renseignements échangés, par les Etats destinataires.

7^{ème} réunion du Forum Mondial de l'OCDE

BERLIN les 28 et 29 octobre 2014

Cette réunion a permis l'accueil de deux nouveaux membres qui sont la Croatie et le Pérou ce qui porte le nombre total à 123 membres, dont 101 étaient représentés regroupant 300 délégués et une représentation notable de haut niveau avec la présence de 27 ministres.

Après avoir fait un bilan du travail accompli depuis la première réunion et les évolutions constatées, cette 7^{ème} réunion du Forum Mondial de l'OCDE a été marquée par une priorité accordée au « pas décisif », par quasiment tous les membres du Global Forum, vers l'échange automatique d'informations fiscales comme nouveau standard et enjeu futur.

Cette évolution a d'ailleurs conduit le secrétariat du Forum Mondial à insister sur la nécessité de poursuivre les échanges sur demande qui reste d'actualité. Le Président du Global Forum a précisé que l'échange d'informations sur demande demeure essentiel et que les bases de cet échange vont être renforcées.

Un point marquant de la conférence a concerné la nécessité de réfléchir à la protection des données transmises pour assurer la confidentialité hors administration fiscale dans le cadre de l'échange automatique.

Pour ce qui est de l'échange automatique et des évolutions vers ce standard, l'essentiel des présentations a consisté à faire un point des travaux en cours pour aboutir aux termes de référence et aux préparations à mettre en œuvre pour assurer ce type d'échanges. A ce propos, a été soulevée la nécessité qu'il s'agisse d'un mouvement global et pour ce faire des aides à apporter aux pays en développement pour qu'ils puissent adopter ce nouveau standard.

Le Président M. Kosie Louw a fait le bilan des engagements reçus par chacun des membres en précisant que tous s'étaient prononcés pour procéder aux premiers échanges en 2017 ou avant la fin de 2018, sauf cinq, à savoir : Bahreïn, les îles Cook, Nauru, Panama et Vanuatu.

Comme suite à la position prise par Monaco, la Principauté ne figure ni dans la liste des précurseurs, ou Early adopters, qui ont pris l'engagement pour 2017, ni dans celle susvisée de ceux ne s'étant pas prononcés, mais dans celle de ceux ayant indiqué qu'ils ne resteraient pas en marge du mouvement si tous les Etats procédaient à l'échange automatique avant 2018 avec des Etats comme l'Australie, l'Autriche, le Brésil, le Canada, la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande ou la Russie.

Le Forum Mondial a annoncé le lancement en 2016 d'un nouveau cycle d'examens portant sur l'échange de renseignements sur demandes et notamment sur la qualité des demandes et réponses et l'intégration des nouveaux termes de référence. Monaco ayant fait partie des premiers Etats évalués en phase 1 en 2010 et en phase 2 en 2012, sera également évalué dès le début 2016.

Un point a été fait sur le programme des examens en cours qui doivent se terminer fin 2015 en précisant que 71 pays ont terminé leurs évaluations de phase 1 et 2 et ont fait l'objet

d'une notation et qu'un point particulier a été fait sur la situation des 12 pays n'étant pas encore aptes à être évalués en phase 2.

Pour ce qui est de la situation de Monaco par rapport à l'ensemble des pays évalués et ayant désormais reçu une notation, à savoir 71 contre 50 l'an dernier, on peut relever que nous nous situons après les 20 Etats « Compliant », parmi les 38 Etats notés « Largely Compliant » (dont pour mémoire : l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, la République Slovaque, le Royaume-Uni et les Etats-Unis), et devant 9 Etats « Partially compliant » et 4 Etats « Non compliant », auxquels il convient d'ajouter pour être exhaustifs les 12 Etats non encore aptes à passer en phase 2 à ce jour.

Comme lors de chaque réunion du Forum mondial, ont été entérinés un rapport annuel récapitulatif et un rapport au G20.

Pour ce qui est de l'avenir, les représentants ont évoqué les mesures à prendre pour mettre en œuvre et suivre l'échange automatique de renseignements et l'assistance technique qui pourra être fournie par ceux qui le pratiquent à ceux qui le découvrent.

La réunion s'est clôturée par une cérémonie de signature par 51 Etats du modèle d'accord entre autorités compétentes (MCAA) au Ministère fédéral des Finances d'Allemagne. Il s'agit d'une déclaration d'engagement pour l'échange automatique dans le cadre de l'article 6 de la Convention d'assistance administrative mutuelle signée par Monaco le 13 octobre 2014.